



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Nonant-le-Pin : les associations déposent une plainte au pénal contre GDE

Le feuilleton autour du centre de stockage de déchets de Nonant-le-Pin (Orne) exploité par la société Guy Dauphin Environnement (GDE) se poursuit : dans un communiqué, les associations Sauvegarde des Terres d'élevage et Nonant Environnement ont annoncé avoir déposé une plainte devant le procureur de la République d'Argentan *"pour faux et usage de faux à l'encontre de l'entreprise GDE"*. *"Le laboratoire d'hydrogéologie de l'université Pierre et Marie Curie (unité de recherche METIS) vient de remettre à Sauvegarde des Terres d'élevage un rapport où il apparaît que des omissions volontaires et des manipulations ont été opérées dans l'étude déposée par GDE pour obtenir son autorisation"*, justifient-elles.

Selon l'association, deux cartes relatives à la résistivité des sols auraient été inversées, *"ce qui a conduit à faire croire que les sols étaient imperméables jusqu'à 15 mètres alors qu'ils ne le sont que jusqu'à 7 mètres"*. Les associations pointent également que les flux entre la nappe de surface et la nappe phréatique profonde seraient fréquemment descendants. *"GDE affirmait qu'ils étaient toujours ascendants, soulignent-elles. La conséquence est sans appel : la nappe phréatique profonde sera exposée à la pollution produite par le stockage des déchets"*. Dans les dernières décisions judiciaires de cette affaire, la Cour de cassation a rendu le 19 mars dernier deux arrêts favorables aux associations.

Article publié le 31 juillet 2015



Dorothée Laperche, journaliste
Rédactrice spécialisée

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).